



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024 – B - 023

Séance du 15 mai 2024

ADHESION A L'ASSOCIATION FONDATION DU PATRIMOINE

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

ABSENTS : Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt certain de cette adhésion pour la collectivité, tant pour la rénovation du patrimoine public (dons défiscalisés) que pour la rénovation du patrimoine privé (réduction d'impôt Malraux) il apparaît opportun pour la Communauté de communes d'adhérer à cette association au titre de l'année 2024.

Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 500,00 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 500,00 €.**

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN